

COMMUNE DE BONFOL

INFORMATIONS A LA POPULATION

Population

Au 31 décembre 2017 : 662 habitants
Au 31 décembre 2018 : 667 habitants

Loi sur l'énergie

Le Canton du Jura s'est fixé pour objectif d'atteindre en 2035 une autonomie énergétique de 65 % pour l'électricité et la chaleur contre 10 % actuellement. La nouvelle loi sur l'énergie qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 oblige donc les propriétaires de bâtiments d'habitation (individuels et collectifs) à obtenir une autorisation de la Section de l'énergie lors du remplacement de leur chauffage et à mettre certaines mesures d'assainissement énergétiques en place.

Un propriétaire en situation économique modeste ne devra pas être contraint à quitter son logement en raison des obligations découlant de la législation sur l'énergie. Ainsi, une dérogation pourra être accordée si les conditions suivantes sont réunies :

- le bâtiment est occupé par son propriétaire, respectivement par le titulaire du droit d'usufruit ou du droit d'habitation gratuit lorsque le bâtiment est grevé d'un tel droit, ou par des personnes dont ils ont la charge ;
- le revenu imposable du propriétaire ne dépasse pas 55'000 francs s'il est marié ou 30'000 francs dans les autres cas ;
- la fortune déterminante du propriétaire ne dépasse pas 100'000 francs.

Avant le remplacement de son chauffage, le propriétaire devra établir sa demande d'autorisation à l'aide des formulaires EN-JU, EN-103 et EN-120. Ce dernier formulaire précisera le choix du requérant permettant de respecter les nouvelles exigences sur la base des 11 solutions standards proposées. Toutefois, le propriétaire de condition modeste qui demandera une dérogation ne sera pas dispensé de présenter un certificat énergétique du bâtiment (CECB) en cas de mise en place ou remise en place d'une nouvelle installation à énergie fossile.

➤ Permis de construire :

Le Conseil communal informe les propriétaires que lors du changement d'un chauffage et en fonction de l'agent énergétique choisi, un permis de construire doit également être demandé.

➤ Subventions :

Lors du remplacement d'un chauffage à énergie fossile ou électrique par un chauffage à bois ou une pompe à chaleur, des subventions peuvent être obtenues.

Il en va de même lors de la pose de panneaux photovoltaïques, le remplacement des fenêtres, l'isolation des façades ou de la toiture.

Toutes les informations utiles sur l'octroi des subventions peuvent être obtenues sur les liens :

<https://www.jura.ch/DEN/SDT/Energie/Subventions/Programme-Batiments/Programme-Batiments.html> ou www.leprogrammebatiments.ch

Attention ! Les demandes de subventions doivent impérativement être faites avant le début des travaux.

Environnement : annonce de nuisances

Les Autorités communales ou cantonales sont fréquemment interpellées par des citoyens qui se plaignent de nuisances, le plus souvent occasionnées par un voisin.

Afin d'orienter la population, l'Office de l'environnement a mis en ligne une nouvelle page internet <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Nuisances.html>, qui informe sur la procédure à suivre à savoir :

- Essayer de trouver une solution à l'amiable avec le responsable des nuisances
- Si les démarches restent vaines, annoncer le cas à la Commune.

Si une solution à l'amiable ne peut pas être trouvée, les formulaires « annonce de nuisances » et « relevé des nuisances » dûment remplis et signés pourront être transmis au Conseil communal qui traitera la demande.

Spectacle

La tournée de Jérôme Mouttet traversera les communes jurassiennes du 22 mai au 14 septembre 2019. La remorque-scène « Asphalte Tour » fera un arrêt sur le parking du complexe sportif à Bonfol le **samedi 10 août 2019**.

La durée du spectacle est d'une heure et 30 places sont disponibles par spectacle. Deux représentations sont proposées à 18h00 et 20h00.

Les places peuvent être achetées au prix de fr. 10.- sur le site www.jeromemouttet.ch/

Frelon asiatique

L'Office de l'environnement lance un appel à la vigilance auprès de la population, car la présence avérée du frelon asiatique en France voisine laisse supposer son arrivée prochaine dans le Canton.

D'une taille de 2 à 3 cm, le frelon asiatique a une large bande de couleur orange sur l'abdomen et ses pattes sont jaunes à leurs extrémités.

Pour le cas où de tels insectes seraient observés dans la région, un signalement doit être fait à l'Office de l'environnement à St-Ursanne (032 420 48 00) ou par e-mail secrenv@jura.ch. Après vérification l'ENV pourra organiser l'éradication de la colonie.

Toutes les informations concernant le frelon asiatique sont disponibles sur le site internet de l'Office de l'environnement : www.jura.ch/especes-exotiques

Ecole enfantine

En raison des travaux de transformation du bâtiment de l'école enfantine, les élèves de 1H et 2H ont suivi les cours dans les locaux de l'école primaire de Bonfol, durant cette année scolaire. La rénovation sera terminée à fin mai. La rentrée scolaire 2019-2020 des petits écoliers du Cercle scolaire de la Vendline se fera donc à nouveau dans leur classe initiale, Rue Fattet 190. L'occasion pour eux de partager dorénavant le bâtiment avec les seniors qui fréquenteront le foyer de jour Part'Âge, au 1^{er} étage.

La fresque prévue sur la façade de la gare CJ sera dévoilée le dimanche 2 juin 2019

Dans le cadre de la Fête de la ligne Porrentruy – Bonfol en 2018, les responsables des Chemins de fer du Jura ont demandé aux classes des trois villages traversés par le train, de réaliser chacune une fresque qui embellira une façade des gares concernées. Ce travail conséquent est aujourd'hui terminé et les artistes se réjouissent de faire découvrir leur oeuvre à la population lors de sa présentation le dimanche dès 11h30, à la Fête de St-Fromond. La fresque sera apposée dans les jours suivants contre la façade de la gare de Bonfol.

Fête de St-Fromond : 31 mai – 1^{er} juin – 2 juin 2019

Si Dame Météo daigne se montrer clémente, la Fête de St-Fromond sera particulièrement attrayante et prisée en cette année 2019, aucune autre fête villageoise n'étant agendée ce week-end en Ajoie ! Côté religieux, la messe débutera à l'église vendredi à 09h30 et la prédication sera assurée par Mme Marie-Josèphe Lachat. La traditionnelle et attendue procession qui suivra à 10h45, verra, outre les participants habituels, un lâcher de pigeons à la Fontaine de St-Fromond. La cérémonie religieuse se terminera par l'apéritif offert par la Commune ecclésiastique de Bonfol à la cabane de la fanfare La Fromontine.

En plus de sa brocante, le Musée de la poterie, restera ouvert et gratuit les après-midi du vendredi (sur demande !) et du dimanche. Ce même dimanche se déroulera la traditionnelle course pédestre de St-Fromond pour les enfants !

Pour permettre une meilleure convivialité, les différents stands des sociétés locales seront avant tout concentrés à la Rue de l'église et vous proposeront, outre leur restauration, karaoké et discothèque. Les deux établissements publics s'associeront à la fête.

Parmi les manèges et attractions, relevons les autos-tamponneuses, un carrousel et un tire-pipes. Nouveauté cette année avec deux jeux gonflables : un « chasse taupe » et un petit château gonflable : deux attractions gratuites durant toute la fête !

Autre attrait et originalité cette année, avec la présence d'une délégation de la plus ancienne Guggenmusik, participant depuis sa création en 1936, sans interruption, au carnaval de Bâle, les Original-Chnulleri. Cette clique qui allie culture bâloise et solidarité sociale, animera musicalement la fête le samedi en fin de journée et le dimanche !

Les Autorités communales de Bonfol vous convient à partager le verre de l'amitié le dimanche 02 juin à 11h30 au stand de la Gym-Jeunesse. A cette occasion, comme signalé précédemment, elles profiteront également de procéder à l'inauguration de la grande fresque réalisée par les élèves et le corps enseignant du Cercle scolaire de la Vendline.

Afin que la fête soit belle et d'éviter des accidents, la portion de route cantonale au centre du village sera à nouveau fermée à la circulation du jeudi 30 mai à 14h00 au lundi 3 juin à 11h00.

Rencontres festives 2019 pour les seniors du village.

Comme ces dernières années, les Autorités communales et la Commission des Œuvres sociales de Bonfol invitent les personnes du village âgées de 65 ans et plus, à trois rendez-vous festifs :

- Jeudi 04 juillet 2019, après-midi récréatif et ludique au complexe sportif.
- Jeudi 29 août 2019, sortie des aînés avec visite de Longines et de Camille Bloch.
- Mardi 17 décembre 2019, Noël des aînés à la salle communale.

Pour chacune de ces trois manifestations, un tout ménage communal avec bulletin d'inscription, sera distribué en temps opportun.

Travaux à la Rue de la Grenière

Les travaux de réfection de la Rue de la Grenière ont été attribués à l'entreprise de génie civil Gérard Cuenat de Courchavon. Celle-ci a sous-traité divers travaux de transports à l'entreprise locale Marcel Pheulpin. Les travaux ont débuté le 25 mars 2019 et se termineront entre fin juin et mi-juillet 2019. Toutes les précautions ont été prises pour sécuriser les lieux et permettre aux usagers l'accès à leur domicile ou à leur lieu de travail. Les Autorités communales recommandent cependant la plus grande prudence et remercient encore utilisateurs et riverains de leur compréhension pour les inévitables désagréments engendrés par ces travaux.

Complexe sportif

Comme relevé dans l'information communale diffusée en juillet 2018, le complexe sportif, construit voici plus de 35 ans, a fait l'objet d'une rénovation partielle ces derniers mois. Celle-ci s'avérait nécessaire, tant certains endroits étaient atteints par l'usure du temps, comme la toiture, les chauffe-eau, les fenêtres et les portes de la salle. Une nouvelle cuisine a également été posée. Plus fonctionnelle, elle répond mieux aux attentes des utilisateurs. Ces travaux sont sur le point d'être finalisés et permettront d'accueillir dorénavant avec plus de confort, les manifestations communales et associatives ainsi que les réunions familiales qui y seront organisées.

Radars sympathiques à Bonfol

La commune de Bonfol a pris connaissance des données relevées par ses deux radars sympas placés sur la route cantonale aux entrées du village, direction Vendlincourt et Beurnevésin, où la vitesse est limitée à 50 km/h. Ces informations concernent la période du 15 février 2019 au 27 mars 2019, soit environ 6 semaines !

L'analyse des résultats amène au constat suivant :

Entrée de Bonfol, en provenance de Vendlincourt Sur 35.289 véhicule, on recense :		Entrée de Bonfol, en provenance de Beurnevésin Sur 20.462 véhicules, on recense :	
10 à 40 km/h	1.164 véhicules	10 à 40 km/h	3.581 véhicules
50 km/h	8.307 véhicules	50 km/h	7.259 véhicules
60 km/h	19.427 véhicules	60 km/h	8.731 véhicules
70 km/h	5.514 véhicules	70 km/h	823 véhicules
80 km/h et plus	877 véhicules	80 km/h et plus	68 véhicules

Ces radars sympathiques se veulent préventifs, sans flash, ni amende. Ils doivent cependant inciter à un ralentissement significatif, les usagers en excès de vitesse. En regard des résultats relevés, on constate que les automobilistes qui empruntent la route cantonale de Bonfol ont tendance à oublier les limitations de vitesse.

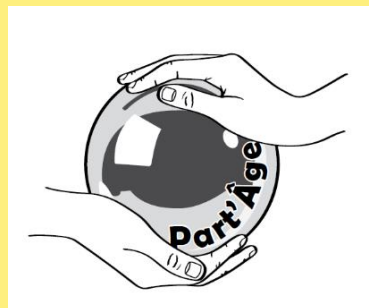
En effet, à l'entrée du village en provenance de Vendlincourt, 25.818 véhicules étaient en excès de vitesse, soit 73,2 %. A l'autre entrée, direction Beurnevésin, 9.622 véhicules dépassaient les 50 km/h, soit le 47%.

Les Autorités communales vont continuer de placer leurs radars sympas à divers endroits des routes de la localité. En parallèle, afin de garantir la sécurité de tous les usagers, qu'ils se déplacent à pied ou avec un véhicule, elles vont organiser une séance avec les responsables de la Police jurassienne, pour convenir de la stratégie à adopter.

CENTRE DE JOUR PART'ÂGE

LIEU D'ACCUEIL POUR SENIORS

Bonfol



Le centre Part'Âge propose :

- Des activités variées qui valorisent l'autonomie et les compétences afin de permettre le maintien à domicile
- Des activités adaptées aux envies, propositions et capacités de chacun
- Des repas variés, équilibrés et conviviaux
- Des locaux adaptés, une atmosphère familiale, un environnement sécurisant propice à l'échange et au respect
- Un accompagnement dans les déplacements jusqu'au centre de jour et pour le retour à domicile
- Un soutien, des informations et des conseils aux personnes accueillies ainsi qu'à leur famille
- Un relais pour les proches-aidants
- Des moments de partage, d'écoute et de convivialité afin de maintenir une vie sociale

A qui s'adresse le centre ?

Le centre s'adresse à toute personne en âge AVS, capable de vivre sans danger à domicile, souhaitant rompre avec la solitude et passer des moments riches en échanges et en découvertes ou plus simplement ; souhaitant prendre du bon temps.

Les horaires

Ouverture tous les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h.

Intéressé ?

Si vous êtes intéressé pour vous ou l'un de vos proches, n'hésitez pas à nous contacter et profiter d'une journée d'essai gratuite !

« Le bonheur le plus doux est celui que l'on partage. »

Jacques Delille

Centre de Jour Part'Âge
Rue Fattet 190
2944 Bonfol
Tél. : 032/474.42.35
079/699.32.51
info@part-age.ch
www.part-age.ch

Document à conserver

Règlement sur les émoluments

Suite à son acceptation par l'Assemblée communale le 19 décembre 2018, le règlement sur les émoluments est entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Nous vous indiquons ci-après les nouveaux tarifs en points qui sont désormais appliqués (au 1^{er} avril 2019, **1 point = 1 franc**) :

*Valeur du point;
indexation*

Article 12

¹ Le tarif indique le montant des émoluments en points.

² La valeur initiale du point est déterminée par le Décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (RSJU 176.21).

³ Le Conseil communal est habilité à indexer le montant des émoluments chaque fois que l'indice Suisse des prix à la consommation a varié de plus de 5 points (base : indice au 31 décembre 2015 : 100 points).

II. Points des émoluments

Emoluments en points

Article 13

Emoluments administratifs :

Police des habitants

	<u>points</u>
Permis d'établissement pour personne majeure	10
Permis de séjour pour personne externe	10
Certificat d'origine	10
Certificat de bonnes mœurs	10
Attestation de domicile	10
Attestation d'une autorisation de voyage enfant mineur	10
Attestations diverses	10
Frais de port pour envoi d'attestation	3
Attestation de départ	10
Attestation de vie, signature uniquement	0
Attestation/certificat de vie	10

Successions

Procès-verbal de scellés	0
Pose et levée de scellés	50

Police des constructions et gestion des conduites

Gestion des conduites / Polaris ou autre Selon facturation du bureau d'ingénieurs

Petits permis:

Taxe de base	50
Frais divers	Frais effectifs
Examen par le Conseil communal	20
Publications dans JO	Selon Journal officiel
Annonce aux voisins	Frais effectifs
Suivi des autorisations spéciales	20
Traitement d'une dérogation communale	25
Ratification d'une dérogation par le Canton	Frais effectifs

Traitement d'une opposition – séance conciliation	50
Autorisation ENV délivrée par la Commune ou autres	Frais effectifs
Emoluments cantonaux divers (CPS, ENV, ...)	Frais effectifs
Prescriptions de l'ECA-Jura	Frais effectifs
Contrôle et visite des lieux	25

Grands permis:

Taxe de base jusqu'à Fr. 100'000.-	100
De Fr. 101'000.- à Fr. 500'000.-	200
De Fr. 501'000.- à Fr. 1'000'000.-	300
Plus de Fr. 1'000'000.-	500

Examen par le Conseil communal	50
Publications	Selon Journal officiel
Traitement d'une dérogation communale	25
Traitement d'une opposition – séance de conciliation	50
Autorisation ENV délivrée par la Commune ou autre	Frais effectifs
Contrôle et visite des lieux	50

Valeurs officielles

Extrait, copie	10
Fixation nouvelles VO, morcellement	30
Calcul d'une valeur proportionnelle par le BPM	Selon facture BPM

Divers

points

Emolument pour renseignement institutions diverses	10
Extrait du registre des ressortissants/bourgeois	25
Recherches dans registres des ressortissants/bourgeois (la 1/2h)	25
Emolument pour autorisation de creuser la route communale	30
Emolument divers	10
Recherche dans les archives (la 1/2h)	25
Photocopies de plans, cadastre, à l'échelle	10

Photocopies

points

Photocopie A4	0.20
Photocopie A3	0.40
Photocopie A4 couleur	0.50
Photocopie A3 couleur	0.80

Liste non exhaustive